



**Constructys**

Votre partenaire compétences

RÉFÉRENCIEMENT COMPLÉMENTAIRE

# DÉMARCHE COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER LA GESTION DES  
COMPÉTENCES DES SALARIÉS DES  
ENTREPRISES DU BTP

**septembre 2018** Appel à projets

> Février 2020 - référencement complémentaire

CONSTRUCTYS - Auvergne-Rhône-Alpes  
3 place du paisy - 69574 DARDILLY cedex

Contact : Christophe ROBERT - chargé de mission Fonds Publics et offre de formation  
06 89 15 98 53 - [christophe.robert@constructys.fr](mailto:christophe.robert@constructys.fr)

Réponse attendue pour le **29 février 2020 à minuit** au plus tard.



# SOMMAIRE

---



## 01 OBJET DE LA CONSULTATION

## 02 PRÉSENTATION DE CONSTRUCTYS - OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES DE LA CONSTRUCTION

## 03 OBJET DU CAHIER DES CHARGES

- CONTEXTE & ENJEUX
- DISPOSITIF « DÉMARCHE COMPÉTENCES »
- PÉRIODE DE RÉALISATION
- MODALITÉS D'INTERVENTION ET EXIGENCES
- LIVRABLES ATTENDUS

## 04 SÉLECTIONS DES PRESTATAIRES

- MODALITES DE REPOSE
- CRITERES DE SELECTION
- CALENDRIER

## 01 OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la poursuite du dispositif « Démarches Compétences », CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes souhaite compléter la sélection des consultants experts en stratégie et en organisation du changement, afin d'accompagner la mise en place de Démarches Compétences auprès des entreprises du secteur du BTP.

Les prestataires sélectionnés devront être en capacité d'intervenir sur le territoire Auvergne Rhône Alpes en particulier sur les territoires éloignés des chefs-lieux départementaux.

Déjà déployé auprès des entreprises du BTP dès 2014, ce dispositif vise à accompagner les TPE / PME de la construction dans la définition de leur stratégie et le développement des compétences de leurs salariés.

Réponse attendue pour le 29 février 2020 à minuit au plus tard.

## 02 PRÉSENTATION DE CONSTRUCTYS - OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES DE LA CONSTRUCTION

**CONSTRUCTYS** : l'opérateur de compétences des branches professionnelles du bâtiment, des travaux publics et du négoce bois et matériaux de construction

Depuis le 1er avril 2019, Constructys est l'Opérateur de compétences de la Construction et contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches du Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Négoce de bois et des Travaux Publics. Constructys est au service de ses 197 000 entreprises adhérentes et 1 400 000 salariés.

Sa mission est d'accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés, de développer, soutenir et financer l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et PRO A) et d'appuyer les branches professionnelles dans l'ingénierie de certification et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sectorielle.

Les services, l'expertise de la formation professionnelle et des métiers de la filière de la construction sont portés par les réseaux de proximité de Constructys. Ils vont à la rencontre des entreprises du secteur, pour écouter leurs besoins, les conseiller et les accompagner pour réaliser et financer leurs projets de formation.

En 2018, Constructys a financé le parcours de 363 000 stagiaires et a collecté 383,6 M€ au titre de la formation professionnelle et 96,2 M€ au titre de la taxe d'apprentissage.

## 03 OBJET DU CAHIER DES CHARGES

### ■ CONTEXTE & ENJEUX

Dans le cadre de ses missions, **CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes** a fait le constat que les entreprises du secteur de la construction avaient plusieurs défis à relever :

- Le renouvellement des effectifs face au vieillissement de la population de production notamment celle des compagnons professionnels et de l'encadrement de chantier,
- Le recrutement de profils adaptés aux nouveaux enjeux du secteur,
- La fidélisation et la motivation des salariés,
- La mise en œuvre des entretiens professionnels,
- L'identification des compétences détenues par les salariés,
- L'anticipation des exigences résultant d'évolutions techniques, technologiques et environnementales,
- L'adaptation des compétences de l'entreprise aux mutations liées notamment aux enjeux de performance énergétique et d'offre globale,
- Le transfert de compétences entre des filières en souffrance et des filières en tension,
- La mise en place d'une gestion dynamique des âges au travail,
- La valorisation et la transmission de l'entreprise, ....

La Démarche Compétences est un moyen efficace de répondre à ces défis car elle a pour objectif d'optimiser la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, d'appréhender et formaliser les compétences individuelles et collectives, et d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement des compétences (formation, organisation, investissement, recrutement).

Fort de ces constats, **CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes** et les Organisations Professionnelles associées au projet veulent proposer aux entreprises de la construction un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre de « **Démarches Compétences** », en s'appuyant sur un réseau de prestataires référencés.

L'objectif visé par le porteur du projet est de permettre à un maximum d'entreprises d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions efficient pour le développement des compétences de leurs salariés.

Le présent cahier des charges porte sur les attentes de **CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes** et de la Profession à l'égard des consultants experts qui seront « référencés », pour accompagner les entreprises de la construction dans la mise en œuvre de « **Démarches Compétences** ».

## ■ DISPOSITIF « DÉMARCHES COMPÉTENCES »

Pour répondre à ces enjeux, en accord avec les Organisations Professionnelles de la branche de la construction et en partenariat avec la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, CONSTRUCTYS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite déployer le dispositif « **Démarches Compétences** » à destination des entreprises TPE / PME de la construction satisfaisant à la définition européenne de la PME<sup>1</sup>.

La « **Démarches Compétences** » s'appuie sur une méthodologie adaptée visant à élaborer un plan d'actions pour développer les compétences des salariés en réalisant un diagnostic stratégique global de l'entreprise.

Cette méthodologie a pour objectif de permettre aux entreprises d'identifier les compétences dont elles ont besoin pour exercer leur activité professionnelle, d'en définir le niveau d'exigence, de les valoriser et de les développer. Elle doit en outre tendre à renforcer l'autonomie professionnelle des salariés afin de pérenniser la démarche.

Pour identifier les compétences, les consultants experts sélectionnés pourront utiliser l'outil « BNDC » dans le cadre d'une « **Démarches Compétences** » (<https://espace-competences.constructys.fr>). Cet outil repose sur une banque de données de compétences informatisée et actualisée au fil des années, qui décrit plus de 300 emplois-type dans 36 filières correspondant aux métiers et spécialités des entreprises du BTP.

**CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes** recommande l'accompagnement à la mise en œuvre de la méthodologie par l'intervention d'un consultant expert qui, en appui de l'entreprise et selon ses besoins, interviendra aux principales étapes clés de la démarche :

- Aide à l'élaboration et à la formalisation du projet de développement des compétences de l'entreprise.
- Aide à la conception d'un plan de concertation et de communication interne sur la stratégie de l'entreprise, son projet et la démarche.
- Mise en place d'un suivi à 6 mois/12 mois en collaboration avec **CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes**

**Il est à noter que le cabinet conseil ne peut-être à la fois prescripteur et formateur, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas être sollicité pour réaliser les formations conseillées dans le plan d'action.**

La « **Démarches Compétences** » s'articule autour de 2 étapes, le diagnostic et l'accompagnement qui permettront :

- d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'une démarche compétences
- de formaliser une proposition d'accompagnement appropriée à la taille de l'entreprise, à son activité et à son projet stratégique,
- d'assurer un accompagnement au développement des compétences de l'entreprise,
- d'identifier les actions de formation découlant des étapes précédentes et de rechercher les financements les plus opportuns,

### LE DIAGNOSTIC

#### ➔ **Durée : 1 jour maximum**

- recenser les besoins et les attentes de l'entreprise :
- formaliser la stratégie de l'entreprise à 3-5 ans
- établir l'état des lieux de l'entreprise des compétences existantes ou à acquérir réaliser une cartographie par activités des outils utilisés et des compétences mobilisées
- identifier les écarts des compétences

---

<sup>1</sup> Définie par la Commission européenne (annexe 1 du RGEC n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, articles 2 et suivants) : La catégorie des micros, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaire n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

- analyser l'organisation de l'entreprise pour vérifier l'adéquation avec la stratégie

## L'ACCOMPAGNEMENT

- ➔ **Durée : 1 à 4 jours (selon la taille et les besoins de l'entreprise)**
  - restituer le diagnostic et définir avec le chef d'entreprise les priorités du plan d'actions
  - aider à la conception d'un plan de concertation et de communication interne sur la stratégie de l'entreprise, son projet et la démarche
  - adapter ou créer un référentiel de compétences spécifique à l'entreprise.
  - définir et formaliser des emplois-types au sein de l'entreprise.
  - accompagner l'encadrement/responsable hiérarchique à la conduite de l'entretien et à l'évaluation des compétences
  - évaluer objectivement les compétences afin d'élaborer des cartographies individuelles et collectives
  - aider à l'analyse des écarts de compétences entre les exigences de l'emploi et le positionnement de chaque salarié, au regard du contexte et de la stratégie de l'entreprise
  - aider à l'élaboration d'un plan d'actions et de développement des compétences (formation, organisation, investissement, recrutement ...).
  - aider à l'élaboration d'un plan de formation adapté et prenant en compte les actions inscrites dans le plan d'actions,
  - formaliser, en liaison avec l'entreprise, des effets de la démarche et de la pérennisation au regard d'indicateurs retenus en concertation avec celle-ci et des indicateurs de suivi.

## ■ PÉRIODE DE RÉALISATION

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes qui vise à accompagner exclusivement les TPE / PME de la construction (*définition européenne*), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'au **31 décembre 2020**.

## ■ MODALITÉS D'INTERVENTION ET EXIGENCES

Comme déjà évoqué, Constructys Auvergne-Rhône-Alpes souhaite pouvoir s'appuyer sur un réseau de consultants experts dont la mission consistera à intervenir sur sollicitation du conseiller formation Constructys, pour réaliser une prestation de diagnostic et/ou d'accompagnement auprès d'entreprises adhérentes identifiées. Cette prestation sera individualisée mais pourra éventuellement s'organiser autour de temps collectifs si nécessaire.

Le rôle des consultants sera d'aider l'entreprise à préciser son projet et à s'interroger efficacement avant d'engager des investissements matériels et financiers.

Le respect des principes généraux et des étapes de la « **Démarches Compétences** » préconisée par Constructys, passe pour le consultant expert par des modalités d'intervention adaptées et par la prise en compte d'un certain nombre d'exigences sur le fond comme sur la forme.

## SUR LE FOND

Le consultant expert intervenant pour le compte du cabinet « conseil » référencé devra se conformer aux exigences suivantes :

- Présenter la démarche à l'entreprise :
  - poser un cadre et des modalités d'intervention claires
  - s'assurer de leur bonne compréhension
  - donner de la visibilité sur les résultats attendus de la prestation.
- Assurer directement la prise de contact avec le dirigeant afin :
  - d'organiser le planning d'interventions
  - de prendre connaissance de l'équipe qui fera l'objet de l'analyse de travail
  - d'expliquer la méthodologie envisagée
- Proposer à chaque étape de la démarche des modalités d'accompagnement pertinentes
- Réaliser un diagnostic pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'une démarche « **Démarches Compétences** » et formaliser une proposition d'accompagnement appropriée à la taille de l'entreprise, son activité et son projet de développement des compétences
- Mettre en place une organisation de projet adaptée aux contraintes de production de l'entreprise et en fonction des souhaits du dirigeant bénéficiaire

- Apporter une valeur ajoutée mesurable par les acteurs par la formalisation régulière des différents rapports d'étapes permettant de suivre le déroulement du projet et de produire les livrables attendus
- Mener ses interventions avec une entrée par le projet de l'entreprise et sa dimension économique et organisationnelle
- Proposer à chaque étape de la démarche des modalités et des outils d'intervention pertinents

Par ailleurs, la connaissance du secteur de la construction serait appréciée et constituerait un atout indéniable.

## SUR LA FORME

- Le cabinet « conseil » formalisera avec l'entreprise et CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes une convention de diagnostic et d'accompagnement précisant les modalités d'intervention pour chaque étape de la démarche. Cette convention précisera également les modalités de facturation de la prestation.
- Le conseiller formation CONSTRUCTYS est **le pilote de la démarche** et participera aux différentes étapes clés de la démarche :
  - Lancement du projet
  - Restitution du diagnostic
  - Elaboration du plan d'actions
- Le porteur du projet sera très attentif à la rigueur de la prestation et au suivi des objectifs fixés. Il conviendra notamment que le cabinet « conseil » :
  - établisse à chaque étape clé de la démarche des points de reporting avec le pilote de la démarche
  - formalise en liaison avec l'entreprise les résultats obtenus ainsi que les effets induits de la « Démarches Compétences »
- Le porteur de projet veillera au suivi de chaque prestation réalisée dans le cadre de cet appel à projet et évaluera la satisfaction client des « Démarches Compétences » réalisées
- Il conviendra notamment que le cabinet « conseil » :
  - Formalise les livrables attendus et en assure une restitution à l'entreprise
  - Assure un reporting de la prestation à CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes

Le prestataire considérera comme strictement confidentiels toutes informations, documents, données, concepts dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de son intervention.

## LIVRABLES ATTENDUS

L'entreprise et **CONSTRUCTYS Auvergne-Rhône-Alpes** seront destinataires de l'ensemble des documents formalisés au cours de la prestation. Toute participation financière de CONSTRUCTYS dans le cadre d'une « Démarches Compétences » sera conditionnée à la communication de ces documents :

- Une synthèse du projet de l'entreprise (environnement économique, numérique et ressources humaines)
- Une « photographie » de la situation de l'entreprise identifiant ses atouts et ses axes d'améliorations (type SWOT)
- Une évaluation de l'impact des mutations technologiques et/ou organisationnelles au sein de l'entreprise
- Une cartographie par activités de l'entreprise des compétences détenues/à détenir
- La proposition d'un plan d'actions de développement des compétences individualisé, structuré, priorisé et planifié répondant aux priorités identifiées et à la stratégie de l'entreprise
- La formalisation synthétique du projet de l'entreprise et de la stratégie suivie.
- Tout autre document aidant au diagnostic et à la mise en œuvre opérationnelle des préconisations

## 04 SÉLECTION DES PRESTATAIRES

### MODALITÉS DE RÉPONSE

La réponse au présent cahier des charges devra s'articuler autour des **4 points** ci-après :

**ATTENTION : Les réponses ne respectant pas le format défini ne seront pas étudiées.**

o **1 PRÉSENTATION DU CABINET « CONSEIL »** (3 pages maximum)

Le cabinet « conseil » fera état de ses activités, références, ressources humaines et techniques, certifications obtenues, CV du ou des consultants pressentis pour le projet.

Le cabinet « conseil » précisera s'il recourt à la sous-traitance ; si oui, pour quelle raison et joindra le CV des sous-traitants.

Enfin, les différentes activités du cabinet « conseil » devront être détaillées et quantifiées en pourcentage (% conseil, % formation par exemple)

o **2 DESCRIPTION DE L'OFFRE PROPOSÉE** (10 pages incluant les exemples de supports et d'outils maximum)

En tant que cabinet conseil spécialisé, vous avez déjà dû accompagner des entreprises sur ce type de prestation.

Nous vous demandons donc de nous présenter une proposition d'intervention synthétique, en partant d'un exemple concret (réel ou fictif). Nous vous invitons à :

- présenter le contexte (secteur d'activités et taille de l'entreprise, nature et périmètre de la demande...) et le(s) consultant(s) en charge de la prestation
- fournir le(s) outil(s) utilisé(s) (ex : guide d'entretien, grille de diagnostic, scoring maturité digitale etc...)
- dérouler la méthodologie proposée, en précisant à chaque étape :
  - le résultat concret attendu et/ ou obtenu
  - les méthodes et moyens envisagés et/ou mis en œuvre
  - la durée de la prestation
  - les modalités de coordination et d'information avec l'entreprise et les porteurs du projet, le cas échéant

Le cabinet « conseil » pourra proposer des alternatives en termes de modalités, en fonction notamment de la taille de l'entreprise (-11 salariés, 11 à 49, 50 à 249 salariés).

Enfin, il sera opportun de joindre à la réponse à consultation des exemples de supports ou d'outils.

o **3 COUT DE LA PRESTATION** (1 page maximum)

Le consultant proposera une annexe détaillée présentant les conditions financières de ses interventions. La durée de validité du tarif proposé devra également être indiquée.

Pour information, CONSTRUCTYS Auvergne Rhône Alpes financera tout ou partie du coût de la prestation de diagnostic et d'accompagnement limité à 1 000€ H.T./jour. **Dans le cas où le coût proposé est supérieur à cette limite de prise en charge, le reste à charge sera supporté par l'entreprise accompagnée. Le consultant s'engage à en informer l'entreprise avant toute contractualisation.**

La proposition tarifaire sera forfaitaire quels que soient la taille de l'entreprise et le lieu d'implantation. Le forfait couvre l'ensemble des charges et frais du prestataire, notamment les frais de déplacement, d'entretien physique ou téléphonique avec l'entreprise, de rédaction des livrables et d'échange avec le conseiller pilote au sein de CONSTRUCTYS.

o **4 GARANTIES DEMANDÉES** (avec la présentation du cabinet)

Le prestataire référencé devra :

- indiquer son N° SIRET et son N° NDA
- fournir les attestations justifiant qu'il est à jour de ses obligations auprès des organismes financiers et sociaux
- justifier de 3 années d'exercice (bilans comptables ou autres justificatifs)
- avoir un CA de son activité « formation » de 30 % maximum du CA annuel (bilan pédagogique et financier)
- mobiliser des consultants ayant au moins 2 années d'expérience (CV)

## ■ CRITÈRES DE SÉLECTION

Le choix du (ou des) prestataire(s) sera réalisé à l'aide d'une grille de sélection élaborée selon les modalités de réponses attendues ci-dessus et à partir des critères définis ci-dessous :

Chaque prestataire ayant répondu à cet appel à projet sera informé par mail des suites données à sa réponse.

Les critères de sélection des organismes « conseil » porteront principalement sur :

- o La pertinence de la réponse par rapport au cahier des charges
- o L'expertise démontrée en accompagnement des TPE / PME sur les domaines suivants :
  - stratégie

- enjeux de la transition numérique et de la transition énergétique
- conduite du changement / refonte des processus d'organisation
- Les ressources humaines et techniques mises en avant
- L'adéquation de la proposition tarifaire

Le porteur de projet accordera une attention particulière aux points suivants :

- La capacité démontrée par l'organisme « conseil » à :
  - communiquer avec les responsables d'entreprises (ou leur représentant) sur l'enjeu du diagnostic et à les challenger
  - analyser leurs besoins et être force de proposition
  - utiliser des outils de diagnostic et d'évaluation pertinents
  - développer une prestation personnalisée et adaptée au contexte de chaque entreprise
  - synthétiser et formaliser des points de reporting
  - déployer l'offre de service « Démarche Compétences » telle que présentée dans cet appel à projet
  - intervenir sur l'ensemble ou sur un territoire défini de la région Auvergne-Rhône-Alpes
  - désigner un interlocuteur unique pour le porteur de projet
- Le profil du ou des consultant(s) pressenti(s) pour le projet (CV) et notamment :
  - leur faculté d'écoute et de compréhension des contraintes des entreprises de la construction de tailles diverses
  - leur connaissance du secteur de la construction et de ses enjeux (*le BIM, la transition énergétique et numérique par exemple*)
  - leur capacité à identifier des prestataires susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre du plan d'actions de l'entreprise

## ■ CALENDRIER

La procédure de sélection suivra le calendrier ci-après.

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre réponse par mail pour le **29 février 2020 à minuit** au plus tard (la date et l'heure de réception faisant foi).

<b>29 février 2020 à minuit</b>	Date limite de réponse des prestataires
<b>10 mars 2018</b>	Sélection des prestataires

Les réponses à l'appel d'offres doivent impérativement nous être adressées par mail à l'adresse ci-dessous : [christophe.robert@constructys.fr](mailto:christophe.robert@constructys.fr)